



Règlement Technique  
Saison 2025

## ADDITIF N°2

# Règlement technique Lamera C75 - 2025 en date du 07.03.2025

### ARTICLE 5 - PNEUS

- Les pneus CONTINENTAL modèle **CONTISPORTCONTACT 7 (255/35/18) vendus par 3TM COMPETITION** sont les seuls pneus autorisés.
- **Les jantes 18 pouces vendues par 3TM COMPETITION sont les seules autorisées.**
- Tout traitement chimique et/ou mécanique est interdit.
- Les pneus pourront être utilisés pour plusieurs courses.

### ARTICLE 9 - SUSPENSION

- Seul les amortisseurs Öhlins sont autorisés afin qu'une Lamera soit conforme. Le montage d'origine doit être conservé. Le panachage des ressorts est interdit.
- Lors des contrôles, la garde au sol minimale du châssis, sera de **75** mm minimum mesuré **sous châssis dans l'axe des roues**, sans pilote à bord. Ces contrôles pourront avoir lieu à tout moment de l'épreuve. La mesure sera effectuée en conditions de course. Si la voiture est endommagée à la suite d'un incident de course, une mesure moyenne pourra être effectuée.

### ARTICLE 11 - AERATION

- L'aération de la partie habitacle peut s'effectuer de 2 manières :
  - Ouverture avec glissière uniquement et avec les côtes suivantes : Fenêtre ouverture de 145\*190 et fixation par glissière de 200\*425.
  - ~~Ecope d'air côté conducteur imprimé en 3d avec une gaine semi rigide (voir la photo ci-dessous)~~
  - ~~(Photo et modèle écope à insérer)~~
  - Aération via une prise d'air type NACA installée sur le capot avant en partie basse à droite (photo ci-dessous)

## ARTICLE 15 - RAPPEL DES ELEMENTS LIBRES OU REGLABLES

- **Réglages autorisés**

**La hauteur de la garde au sol (minimum 75 mm) sous châssis dans l'axe des roues.**

La répartition de freinage

Le carrossage (maxi  $3,5^{\circ} + 0,10$ )

La pince des trains roulants

Le réglage de suspension (sans modification de tarage de ressorts, de clapets et de brides pour modifier la détente)